

# Actualisation de la formation pour l'obtention du permis de manipuler les fluides frigorigènes (PMFF)

Il y a plus de 25 ans, le permis de manipuler les fluides frigorigènes (PMFF) a été lancé. Le PMFF fait référence à l'annexe 2.10, paragraphe 1, chiffre 1 l'ORRChim qui sert de force légale. L'objectif est de rendre les spécialistes du froid responsables de la protection de l'environnement.

Au cours des 25 dernières années plus de 25 000 personnes ont été formées. La formation destinée initialement aux spécialistes du froid s'est rapidement étendue également au domaine automobile.

Aujourd'hui, le permis de manipuler fait partie intégrante des CFC de frigoristes. L'acquisition du PMFF s'adresse donc aujourd'hui souvent à des personnes issues d'autres filières de formation.

Il était donc temps d'adapter la formation aux nouvelles données du marché et technologies disponibles. La formation sera dorénavant composée d'un cours de base théorique commun aux spécialistes du froid et ceux de la branche automobile.

Un deuxième cours pratique spécifique à chacune des branches permettra par la suite d'exercer et d'acquérir les bons gestes à adopter au quotidien. Pour cela les participants auront la possibilité de démontrer leurs compétences sur des bancs de simulation.

Cette mesure vise à réduire les pertes de fluides frigorigènes et permettra d'élever le niveau de connaissance. Elle permettra également de mieux valoriser encore la compétence des personnes actives dans le domaine du froid et de la climatisation automobile.

En accord avec Daniel Sommer, les cours ainsi que l'établissement des permis seront dès le 1.1.2020 sous la responsabilité de l'ASF/SVK.

Nos formateurs travaillent actuellement sur les mises à jour des supports de cours et nous sommes également sur le point d'équiper notre centre de formation avec les nouveaux simulateurs pour les exercices pratiques.

Les inscriptions aux cours seront possibles dès cet automne. Ils seront publiés sur notre site web [www.asf-froid.ch](http://www.asf-froid.ch).